

**Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 16 décembre 2021**

D01_161221

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à quinze heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président chargé de la formation.

Point à l'ordre du jour : Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- Motion relative à la mise en place de la nouvelle plateforme nationale de candidature en master

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Pascale HOFFMANN, Thierry KLEIN, Véronique MOLINARI, Zineb SIMEU-ABAZI, Jean BRETON, Bernard BRUNET, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Yasmine TOUHAMI, Noémie DUTILLEUL, Emmy MARC.

Membres représentés : Catherine ORSINI-SAILLET (procuration à Véronique MOLINARI), Stéphane JULIOT (procuration à Sylvie MARTIN-MERCIER), Séverin CONSTANT-MARMILLON (procuration à Noémie DUTILLEUL), Hugo PREVOST (procuration à Emmy MARC), Raphaël PUYGRENIER (procuration à Yasmine TOUHAMI).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : David DECHENAUD, Vice-président chargé de la formation.

Vu l'article 79 des statuts de l'Université Grenoble Alpes,

Vu les conditions de quorum non réunies lors de la séance du 9 décembre 2021 et la nouvelle convocation de la commission le 16 décembre 2021,

La motion relative à la mise en place de la nouvelle plateforme nationale de candidature en master est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	5
Nombre de votants	22
Voix favorables	22
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la motion relative à la mise en place de la nouvelle plateforme nationale de candidature en master.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 21 décembre 2021

Le Vice-président chargé de la formation

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dechenaud', with a stylized flourish at the end.

David DECHENAUD

Publié le : 11/01/2022

Transmis au Rectorat le : 11/01/2022

**ANNEXE DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D01_161221**

CFVU

16 décembre 2021

- **Proposition de motion**

La Commission Formation et Vie Universitaire du Conseil académique de l'Université Grenoble Alpes, réunie le 16 décembre 2021, demande à Madame la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de reporter la mise en place de la nouvelle plateforme nationale de candidature en master, décidée trop tardivement et selon un calendrier inadapté, afin de dissiper les vives inquiétudes qu'elle soulève.

Si elle partage l'objectif d'une harmonisation nationale des calendriers de candidature et d'une plus grande transparence quant aux modalités d'admission, elle considère que les conditions ne sont pas réunies pour le faire en vue de la rentrée 2022-2023.

Elle rappelle que cette réforme doit se faire dans le strict respect du droit à la poursuite d'études en master, et que l'objectif de réussite des étudiants et étudiantes en master comme en licence ne peut être atteint sans un engagement résolu et ambitieux de l'État sur le plan des moyens financiers et humains.